



# LICENCIEMENT OU RUPTURE CONVENTIONNELLE

Par **LOLITA31810**, le **27/01/2011** à **11:13**

Bonjour,

Je suis actuellement en longue maladie (depuis octobre 2009) reconnue par la CPAM. Mon entreprise est en restructuration et souhaite me licencier ou rupture conventionnelle.

Sachant que je suis dans cette entreprise depuis 10 ans, que je suis reconnue comme travailleur handicapé et que je suis en invalidité catégorie 1

1° - En a-t-elle le droit ?

2° - Si oui quelle est la meilleure des solutions ?

3° - Quelles indemnités suis-je en droit de demander ?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **27/01/2011** à **12:35**

Bonjour,

Pour procéder au licenciement, il faut que l'employeur ait une cause réelle et sérieuse, en revanche, pour la [rupture conventionnelle](#), il faut que les deux parties en soient d'accord, simplement...